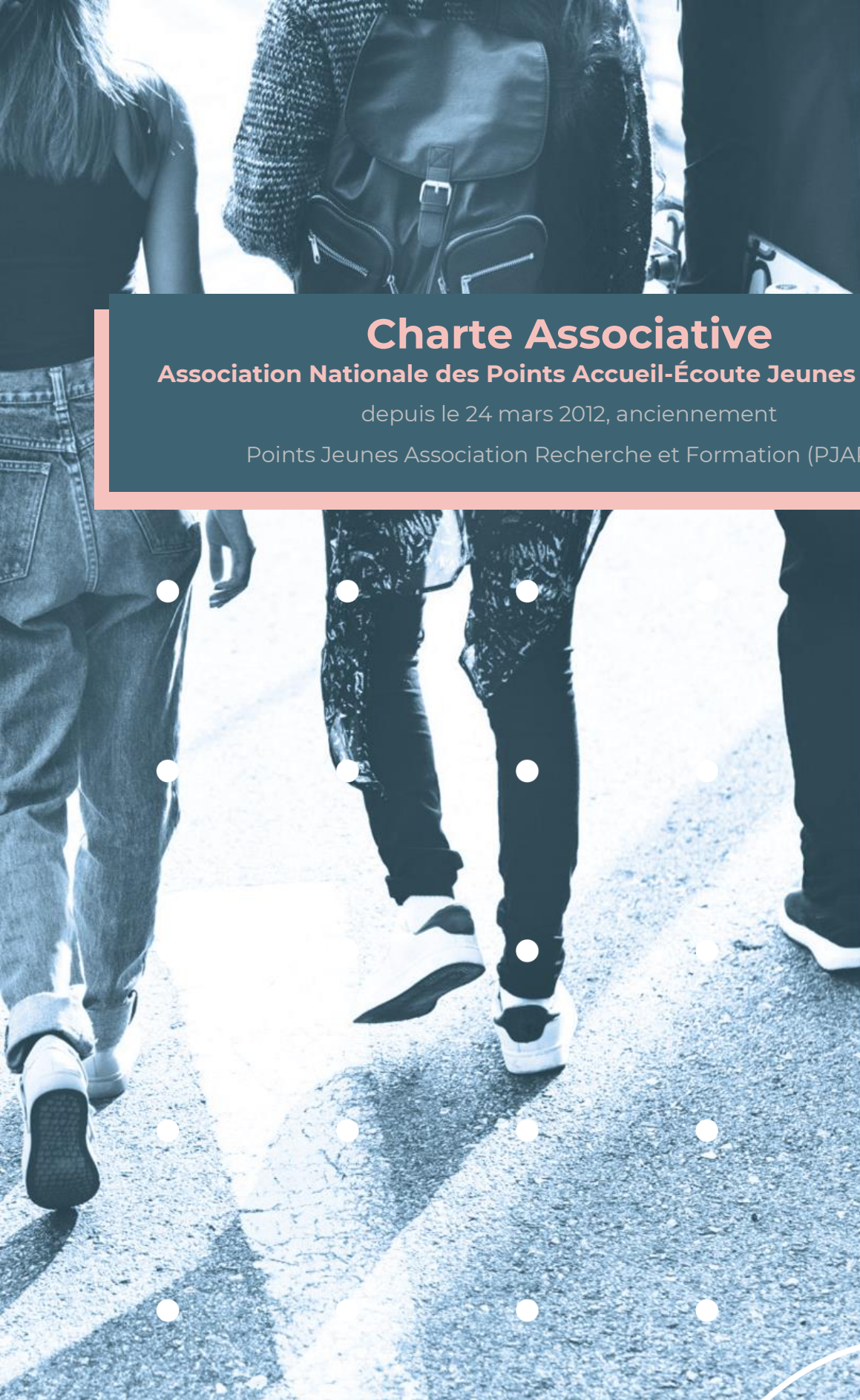


Charte Associative

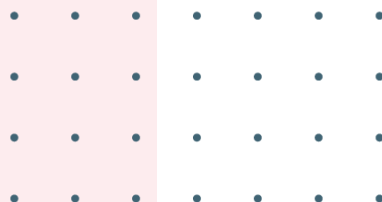
Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes (ANPAEJ)

depuis le 24 mars 2012, anciennement

Points Jeunes Association Recherche et Formation (PJARF)



*Version modifiée et adoptée à Paris, le 27 septembre 2021
par l'Assemblée Générale de l'ANPAEJ.*



Nous, Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes*, dans la filiation des travaux du séminaire de La Rochelle de janvier 2000 et réunis en Assemblée Générale ce 26 juin 2000, nous appuyant sur les valeurs humanistes et démocratiques fondatrices des états de droit, nous référant aux lois de la République, nous reconnaissons dans les principes suivants :



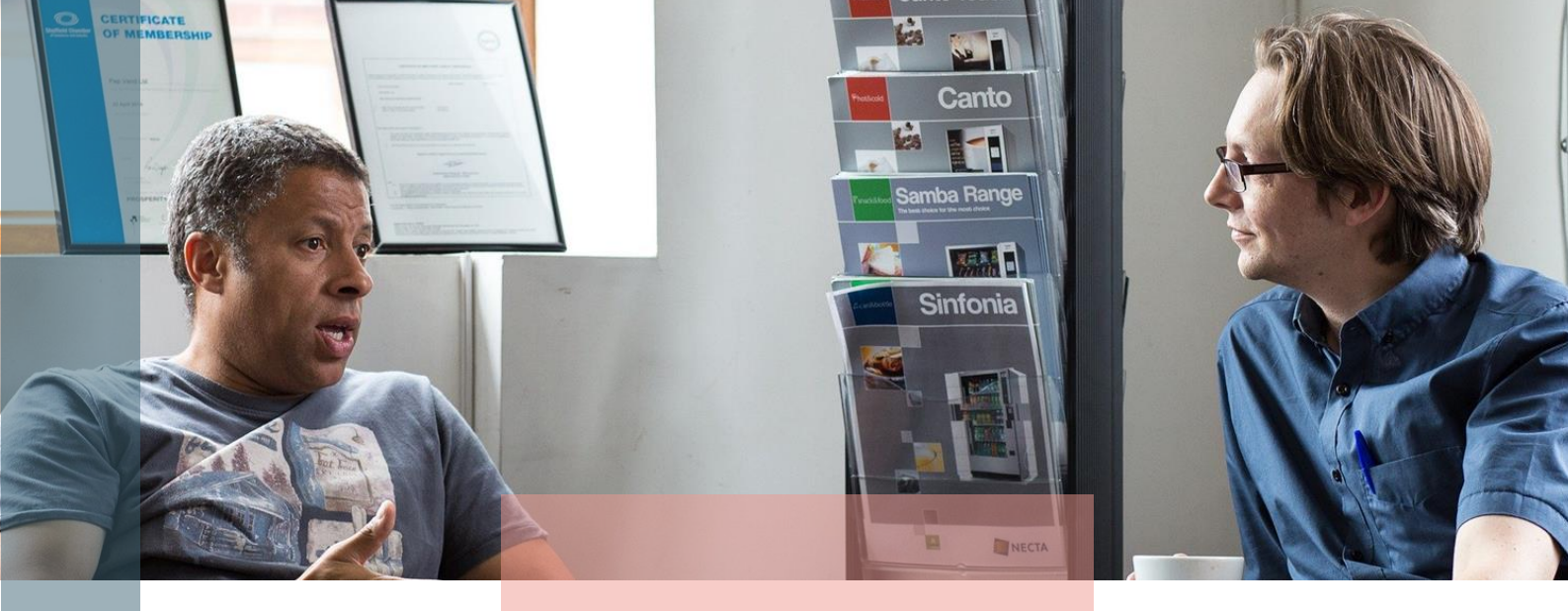
Pour le jeune et son entourage

- l'accessibilité maximale de lieux ouverts à tous : permanences et antennes ;
- un accueil singulier, une écoute, le temps de l'hospitalité nécessaire ;
- le libre choix, condition indispensable de la rencontre et de l'écoute ;
- la garantie de l'inconditionnalité, de la confidentialité, du respect de l'anonymat et de la gratuité. Et pour les mineurs, pas d'autorisation préalable des parents ;
- la libre adhésion du jeune et de sa famille pour toutes démarches le concernant, sauf en cas de force majeure, et l'accès de la personne à toutes informations la concernant ;
- l'information loyale sur le fonctionnement du lieu, ses règles, ses buts et ses limites.

Pour les professionnels

- une équipe disponible à l'accueil et ouverte à la rencontre ;
- une attitude professionnelle d'engagement vis à vis de la personne ;
- une implication vigilante et une contribution bienveillante à la vie de la cité ;
- un travail d'équipe dans la confiance, dans un climat où l'humour et la convivialité ont leur place ;
- une interrogation régulière de la pratique en interne, avec les partenaires, avec un intervenant extérieur...
- une obligation de formation continue ;
- un souci permanent de connaître, d'interroger et d'évaluer avec nos partenaires l'articulation de nos lieux et de nos pratiques, dans un contexte social qui ne cesse d'évoluer.

**L'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) du 26 mars 2012 décide de faire sienne la Charte PJARF.*



Le cadre, la fonction et les moyens du lieu

De façon générale nos lieux s'inscrivent dans une démarche de prévention globale, ont une fonction de médiation sociale et familiale et sont des observatoires qui participent à la veille sociale.

La charte sous-tend une volonté permanente d'évaluation et de recherche de méthode.

La mise en application de cette charte exige la mobilisation de moyens humains et matériels suffisants. Ces derniers devront être évalués et réévalués régulièrement.

Points Jeunes Association, Recherche, Formation (PJARF) a été créée en juin 1998 pour mieux comprendre et prendre en compte les difficultés contemporaines des jeunes : mal-être, errance, toxicomanies, crises individuelle / familiale, violences... et autres phénomènes émergents.

À moyen terme, l'association visait à regrouper le maximum de personnes physiques ou morales, travaillant ou non dans les « Points Écoute », « Points Accueil », « Point Jeunes » (qui seront unifiés par la circulaire de 2002) pour créer un réel débat d'idées et produire un peu de connaissances du travail social.

Recherches, séminaires de formation, échanges de professionnels, forums permanents... sont des outils que nous avons choisis pour tenter de participer de façon dynamique à une réflexion sur un social en mouvement. C'est pourquoi nous avons élaboré les statuts suivants.

« Points Jeunes Association, Recherche Formation a vocation d'utilité sociale. Elle a pour objet de prendre en compte les nouveaux modes de comportements sociaux des jeunes. Elle favorise toutes stratégies d'appropriation ou de réappropriation du lien social. » (art. 2 Statuts PJARF de 1997)

L'Association Nationale des Points Accueil-Écoute Jeunes poursuit ce même but et élargit son objet à « l'animation et la coordination du réseau national des PAEJ [...] qu'elle représente auprès des pouvoirs publics » (art.1 Statuts ANPAEJ du 30/03/2020)

Plus concrètement, il s'agit de :

- développer toutes recherches, formations, projets, actions en adéquation avec les questions posées par : le décrochage social ou familial, le mal-être, la crise, les addictions ou l'exclusion... pouvant provoquer des ruptures plus ou moins radicales dans les liens sociaux ;
- analyser et valoriser des réponses adaptées à ces problèmes que ce soit par les Points Jeunes, par leur développement, ou d'autres réponses appropriées ;
- proposer, rassembler, coordonner, créer, former, échanger, évaluer ;
- être un lieu de réalisation, de proposition, de représentation des adhérents, des usagers, des personnes ou institutions concernées ;
- offrir toutes prestations à ses adhérents ou autres ;
- animer, coordonner le réseau national des PAEJ et représenter les adhérents auprès des instances légales ou officielles.

